



Déclaration du SNES FSU au GT 14 du 15 10 14

Nous ne reprendrons pas ce qui vient d'être dit par la FSU sur les conditions de son engagement dans ce projet de corps unique.

Le SNES-FSU milite depuis de nombreuses années avec les autres organisations professionnelles pour une reconnaissance et un positionnement fort des conseillers d'orientation-psychologues et des directeurs de CIO au sein de l'éducation nationale pour qu'ils puissent mettre leurs compétences de psychologues au service de la réussite des élèves sans laquelle une projection positive dans l'avenir et la construction d'un parcours choisi s'avèrent très difficile.

Mais ceci ne peut se faire en redéfinissant les champs de compétences entre le premier et le second degré. Une action pertinente sur l'élaboration d'un projet d'avenir passe nécessairement par une articulation constante entre rapport aux savoirs et entrée dans les apprentissages scolaires, développement psychologique et social et connaissance des métiers, de leurs évolutions et de leurs exigences. Le conseil qui en est l'aboutissement n'est donc pas un conseil « hors sol », c'est en cela qu'il se différencie totalement du conseil en orientation et du conseil en insertion professionnelle pratiqué dans d'autres structures .

Nos collègues sont aujourd'hui dans l'attente d'une amélioration rapide de leurs conditions d'exercice.

L'annonce d'un recrutement porté à 150 pour le prochain concours est encourageant mais dans un contexte où en 4 ans la catégorie a perdu plus de 100 titulaires par an, il en faudrait au moins 100 de plus pour alléger un peu le travail des équipes de CIO.

La situation des CIO demeure très préoccupante dans les académies car de nouvelles annonces de désengagement ont été faites y compris apparemment en cours d'année (dans l'Eure et Loire par exemple), ce qui est contraire avec ce que nous avons acté ensemble dans la fiche N°3.

Les projets de fusion de CIO, comme entre Rouen centre et Rive droite, ne sont dictés que par des considérations budgétaires puisque les collègues vont se retrouver à 40 dans des locaux qui ne peuvent accueillir qu'une dizaine de personnes. On va reproduire ici le schéma déjà mis en œuvre à Lille et à Rennes , avec son cortège de maltraitance et d'empêchements dans le travail.

Nous attendons toujours l'état des lieux sur la situation des CIO. Par contre, les Recteurs ont-ils reçu des indications sur l'enveloppe dont ils disposeront.

Est-ce que cela signifie qu'ils devront tailler dans le vif du réseau pour faire correspondre la carte future avec les prévisions budgétaires ? Ce serait une drôle de manière de prendre en compte les besoins du public ! Est-il cohérent que dans certaines académies on ferme des CIO pour demander ensuite à nos collègues de faire des permanences dans des locaux divers ? Le SNES rappelle qu'il demande une programmation de la reprise progressive de l'ensemble du réseau des CIO par l'Etat, mesure cohérente au regard des responsabilités de celui-ci par rapport à l'orientation des élèves.

Enfin, nous avons appris par la presse qu'un projet d'accord cadre et de convention type allaient être rendus publics dans les jours qui viennent. Or, à ce jour aucune concertation n'a eu lieu sur le sujet. Que la MEN discute avec l'ARF certes, mais que les organisations syndicales soient mises devant le fait accompli, nous ne pouvons l'accepter.

D'autant que ces projets, d'après ce qu'en disent les régions, iraient bien au-delà de ce que prévoit la loi du 5 mars 14 notamment en prétendant réintroduire une confusion dans la prise en charge des publics par le SPRO. Nous souhaitons que des consignes précises rappellent aux recteurs les conditions de l'engagement de l'éducation nationale et des CIO dans le SPRO dans les régions expérimentales. Est-il normal que le bureau d'une conseillère d'orientation-psychologue dans un lycée soit mis à disposition des autres partenaires, pour une « permanence SPRO » ?!

Toutes ces questions très sensibles et déterminantes pour le service public d'orientation de l'éducation nationale doivent être traitées dans la concertation.

Le SNES-FSU souhaite profondément que le dossier de la formation et du recrutement soit l'occasion de réaffirmer fortement l'ancrage des CIO, des Co-psy et DCIO dans l'EN, leur apport de psychologues de l'éducation et de l'orientation, prioritairement au service des élèves et des étudiants, pour contribuer à leur réussite, prévenir les abandons éventuels, aider à l'élaboration progressive de leurs projets d'avenir, assurer leur suivi y compris lorsqu'ils ont décroché pour les inciter à reprendre une formation qualifiante.